

**Bureau n°13 de la CLE du SAGE ALLAN**  
**7 juillet 2015**  
**Montbéliard**

**Compte-rendu**

Présents :

Nom	Structure	Adresse mail
FEURTEY Daniel	Maire de Danjoutin	<a href="mailto:daniel.feurtey@cg90.fr">daniel.feurtey@cg90.fr</a>
VERNIER Patrice	Pays Montbéliard Agglomération	<a href="mailto:mairie-vandoncourt@agglo-montbeliard.fr">mairie-vandoncourt@agglo-montbeliard.fr</a>
DUPREZ Jean-Jacques	CC Sud Territoire	<a href="mailto:jejadu90@orange.fr">jejadu90@orange.fr</a>
MONNIER Claude	Chambre interdépartementale d'Agriculture 25-90	
GROUBATCH Gérard	FNE Franche-Comté	<a href="mailto:tbne@neuf.fr">tbne@neuf.fr</a>
PASTORI Daniel	Fédération de pêche Territoire de Belfort	<a href="mailto:pastori.daniel@free.fr">pastori.daniel@free.fr</a>
BELLECC Simon	ARS	<a href="mailto:simon.bellecc@ars.sante.fr">simon.bellecc@ars.sante.fr</a>
ROUSSET Denis	AE RMC	<a href="mailto:denis.rousset@eaumc.fr">denis.rousset@eaumc.fr</a>

Assistaient également à la réunion :

Nom	Structure	Adresse mail
GRISEY Hervé	Syndicat des eaux de Giromagny	<a href="mailto:herve.grisey@wanadoo.fr">herve.grisey@wanadoo.fr</a>
CHITRY-CLERC Marie-Claude	Conseil Départemental 90	<a href="mailto:marie-claude.chitry-clerc@territoire-de-belfort.fr">marie-claude.chitry-clerc@territoire-de-belfort.fr</a>
FAIVRE Marie-Claire	Conseil Départemental 25	<a href="mailto:marie-claire@haute-saone.fr">marie-claire@haute-saone.fr</a>
HEILMANN Louis	Communauté d'Agglomération Belfortaine	<a href="mailto:l.heilmann.mairie.roppe@wanadoo.fr">l.heilmann.mairie.roppe@wanadoo.fr</a>
BURRIER Antoine	Communauté d'Agglomération Belfortaine	<a href="mailto:aburrier@agglo-belfort.fr">aburrier@agglo-belfort.fr</a>
RICHERT Jean	Conseil Départemental 90	<a href="mailto:jean.richert@territoire-de-belfort.fr">jean.richert@territoire-de-belfort.fr</a>
AZENS Jean-François	Conseil Départemental 90	<a href="mailto:jean-francois.azens@territoire-de-belfort.fr">jean-francois.azens@territoire-de-belfort.fr</a>
MILLAIR Laurent	SAFEGE / Suez	
OUASSI Anas	SAFEGE / Suez	
VISIEDO Régis	EPTB Saône et Doubs	
BERTHOMMÉ Marie-laure	EPTB Saône et Doubs	<a href="mailto:marie-laure.berthomme@eptb-saone-doubs.fr">marie-laure.berthomme@eptb-saone-doubs.fr</a>

Excusés :

Nom	Structure	Adresse mail
BURKHALTER Fernand	CC Pays d'Héricourt	
FAUVEL Dominique	DDT 90	
OLIVIER Jean-Yves	DREAL	<a href="mailto:jean-yves.olivier@developpement-durable.gouv.fr">jean-yves.olivier@developpement-durable.gouv.fr</a>
MARION Gérard	Chambre de Commerce et d'Industrie 25	<a href="mailto:gmarion@doubs.cci.fr">gmarion@doubs.cci.fr</a>

Daniel FEURTEY et Patrice VERNIER accueillent les participants et plus particulièrement les nouvelles élues de la Commission Locale de l'Eau qui ont été associées à cette réunion de bureau, Marie-Claire FAIVRE et Marie-Claude CHITRY-CLERC ainsi que le directeur de l'EPTB, M. Régis VISIEDO.

## 1. Rappel sur la démarche du SAGE Allan

Marie-laure BERTHOMMÉ présente le fonctionnement de la démarche du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du bassin versant de l'Allan :

- Son périmètre : 3 départements, 2 agglomérations et 7 communautés de communes concernées soit un total de 160 communes et 4 sous-bassins versants.
- Ses instances permettant son élaboration : la Commission Locale de l'Eau (composée pour moitié de représentants de collectivités, un quart des services de l'Etat et le dernier quart des associations et usagers) qui est l'instance de gouvernance, le bureau (émanation de la CLE dans un format restreint) qui permet de coordonner les travaux avec des réunions plus régulières, et les groupes de travail qui proposent.
- Ses enjeux : l'organisation et la gouvernance des politiques de l'eau, la ressource quantitative, la qualité de l'eau, le risque inondation et enfin la morphologie des cours d'eau et milieux aquatiques et humides associés.

Elle indique ensuite que la rédaction des documents constitutifs du SAGE que sont le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et le règlement sont en cours de rédaction et invite les nouveaux élus à détailler les orientations stratégiques avec les supports de communication établis, distribués en séance et disponibles sur internet.

Daniel FEURTEY rappelle que la démarche des SAGE s'inscrit bien dans une réglementation précise et qu'en conservant un pragmatisme accru des dépenses publiques il s'agit bien de construire de manière consensuelle une politique ambitieuse.

## 2. Retour sur le comité d'agrément du 12 juin

Daniel FEURTEY rappelle que le SAGE de l'Allan suit un rythme dynamique puisque sa stratégie a été validée en CLE ce début 2015 avec donc une élaboration en concertation en 2 ans. Il explique qu'en qualité de vice-présidents, M. VERNIER et lui-même ont défendu cette stratégie à Lyon devant le comité d'agrément de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée. L'avis du comité d'agrément, qui sera transmis officiellement lors de la prochaine CLE, est majoritairement favorable à l'ensemble du projet et salue l'ambition politique affirmée. Certains points restent encore à confirmer, notamment :

- les projets de restauration morphologique devront évaluer les enjeux de préservation de la ressource en eau et gestion du risque inondation mais surtout bien sensibiliser les acteurs locaux et le grand public sur ce moyen de réponse transversal à différents enjeux ;
- au-delà du simple inventaire des zones humides du Territoire de Belfort et de Haute-Saône, un plan de gestion est à prévoir pour permettre, comme sur le périmètre de PMA, de faciliter les projets de préservation ou restauration ;
- l'exercice de la future compétence GEMAPI reste à anticiper et organiser. L'EPTB peut offrir un accompagnement juridique en cas de confirmation politique d'organisation de la compétence au sein du futur pôle métropolitain ;
- le souhait de préservation des ressources majeures pour l'alimentation en eau potable actuelle et future devra être précisé en termes de contraintes d'aménagements ou réglementation ICPE.

Simon BELLEC (ARS) précise sur le volet quantitatif :

- que la réglementation sur les zonages de ressources majeures semble en effet indispensable pour leur bonne préservation et illustre avec le contentieux en cours sur le secteur de Sermamagny ;
- que la sécurisation en eau potable n'est à l'heure actuelle pas satisfaite et que la plus grande majorité de la population du Nord Franche Comté est assujettie à la seule ressource de Mathay en situation d'étiage, alors que cette prise d'eau est superficielle donc extrêmement sensible. Cette problématique névralgique impacte l'attractivité du secteur tant sur les enjeux sociétaux qu'économiques.

Patrice VERNIER salue le partenariat étroit établi entre PMA et l'EPTB qui a permis la réalisation d'un inventaire des zones humides opérationnel pour des projets de gestion.

Denis ROUSSET (Agence de l'eau) félicite l'opérationnalité de la stratégie du SAGE et le fait que certaines actions ont pu déjà être prises en charge par un certain nombre de collectivités (PMA et la CCST pour les zones humides, le Conseil Départemental 90 et la CAB pour la gestion de leurs étangs, le syndicat des eaux pour le respect du débit réservé de Malvaux,...).

### **3. Anticipation de la future Commission Locale de l'Eau**

Daniel FEURTEY évoque l'ordre du jour prévisionnel de la future CLE et explique que l'enjeu de cette séance sera l'élection du / de la président/e et des vice-présidents devant être remplacé.

Marie-laure BERTHOMMÉ explique les choix qui avaient amené à la configuration politique précédente :

- la représentation des trois départements et de l'EPTB, structure porteuse avait été privilégiée pour la répartition des présidences : M. POIVEY pour la Haute-Saône en qualité de conseiller général, M. FEURTEY pour le Territoire de Belfort en qualité de Maire de Danjoutin, M. VERNIER pour le Doubs, représentant de PMA et Mme FORCINAL au titre de l'EPTB ;
- sur la désignation des membres du bureau, 8 places ont été attribuées au collège des collectivités dans le souci de conserver un format restreint devant permettre un avancement dynamique.

Daniel FEURTEY propose l'association au bureau du représentant de la CAB, M. HEILMANN et du représentant du Syndicat des eaux de Giromagny, M. GRISEY pour leur intérêt exprimé à participer plus activement aux travaux du SAGE et expertise professionnelle.

De façon à privilégier l'assiduité et l'appropriation effective des dossiers, Marie-laure BERTHOMMÉ et Denis ROUSSET (Agence de l'eau) proposent que les règles de fonctionnement du SAGE soient revues, notamment en écartant le siège laissé jusqu'à présent à la Région. Par ailleurs, l'augmentation du nombre de sièges au bureau (9 au lieu de 8 actuellement) sera proposée au Préfet JOLY, responsable de la procédure du SAGE Allan.

Concernant la désignation du représentant de l'EPTB au sein de la CLE, Régis VISIEDO (EPTB) explique que l'intérim de la présidence de l'EPTB est actuellement exercé par le vice-président Eric DURAND mais que le futur comité syndical est prévu en septembre prochain. Il ajoute que si le fonctionnement précédent a permis d'instaurer la dynamique saluée lors du comité d'agrément, il partage l'intérêt à reconduire une désignation en cohérence avec l'exercice des mandats locaux (NB : désignation de Mme FORCINAL, nommée sur l'Environnement du Conseil général 90 qui recouvre près de 2/3 du périmètre du SAGE).

### **4. Evaluation de la capacité de soutien d'étiage du Malsaucy**

Marie-laure BERTHOMMÉ et Jean-François AZENS (CD90) rappellent que l'évaluation du soutien d'étiage du Malsaucy s'inscrit comme un des éléments de réponse au déficit de la Savoureuse et sera intégré dans le plan de gestion global du plan d'eau, en cours d'élaboration. Le bureau d'études de la SAFEGE / Suez a été mandaté pour cette étude.

Laurent MILLAIR (SAFEGE) précise la méthodologie suivie et donne des premiers éléments de conclusion qui seront ensuite présentés au comité de pilotage dédié. Ainsi, seulement 21% du sous-bassin du Verboté est alimenté directement par le plan d'eau. Pour satisfaire les usages de loisirs et d'agrément de la plage et de la base nautique, deux côtes ont été déterminées : l'une optimale et l'autre en dessous de laquelle les usages ne sont plus possibles. Plusieurs scénarios avec différents volumes de soutien d'étiage et différentes périodes ont été testés avec un modèle hydrologique reconstituant les débits sur 10 ans. Le choix retenu par le Conseil Départemental pourra vraisemblablement s'orienter vers un lâcher d'eau de 6 à 10 L/s en période estivale de façon à garantir l'attractivité sociétale du site. Mais ceci implique nécessairement des travaux d'aménagements du plan d'eau et notamment une automatisation de l'ouvrage de sortie et une meilleure connaissance bathymétrique.

La présentation amène plusieurs remarques :

- la décision finale politique devra prendre en compte le risque de crues dans le choix des scénarios ;
- la hauteur de lame d'eau et ses impacts sur le développement de cyanobactéries ainsi que du phosphore seront intégrés dans le plan de gestion du Malsaucy ;
- les étangs privés ne seront pas démarchés pour du soutien d'étiage à ce stage mais pourront l'être à plus long terme avec le travail de mise en conformité progressif de la Police de l'eau ;

- le changement climatique et la possibilité de période d'étiage plus longue dans les 10 ans à venir n'ont pour l'instant pas été pris en compte ;
- le retrait de sédiments n'a pas été étudié ;
- l'aspect financier des travaux d'aménagements sera développé dans le projet global de plan de gestion.

Daniel FEURTEY remercie les invités pour leur présentation et rappelle que l'intérêt du SAGE doit également se retrouver dans de tels échanges et intégration de nouvelles données.

## 5. Points divers

Marie-laure BERTHOMMÉ témoigne de l'avancement de deux éléments :

- Le Département du Territoire de Belfort a effectué un travail de synthèse de données pour les tronçons de cours d'eau du sous bassin de la Bourbeuse identifiés par le groupe d'expertise du SAGE qui pourra être annexé aux documents du SAGE et permettra de favoriser l'émergence de projet de restauration morphologique.
- La Chambre de Commerces et d'Industrie régionale s'est positionnée pour conduire des actions de sensibilisation auprès des professionnels sur les thématiques de l'eau. Un contrat est en cours d'élaboration avec pour signataires : la CAB et la CCST pour faire perdurer les aides de l'Agence de l'eau sur les opérations collectives déjà effectuées, PMA pour l'engagement d'une opération collective sur son périmètre (en cohérence avec le contrat d'agglomération), l'EPTB pour la valorisation des supports de communication et enfin l'Agence de l'eau et la CCI Franche-Comté.

Louis HEILMANN (CAB) et Antoine BURRIER (CAB) informent du dysfonctionnement actuel de la STEP de Belfort, impliquant la mortalité piscicole sur la Savoureuse aval et la mobilisation des services de la CAB pour revenir dans une situation normale dans les meilleurs délais possibles. Plusieurs facteurs sont possibles : les températures particulièrement élevées des derniers jours engendrent un taux d'oxygène moindre et un traitement plus complexe dans une période délicate proche de la saturation, les affluents conséquents des Eurockéennes,...

Par ailleurs, Daniel FEURTEY informe d'un échange planifié avec les Présidents des deux agglomérations et du Conseil Départemental du Territoire de Belfort ainsi que le directeur de l'EPTB dans l'objectif d'une passation politique efficace.

En réponse au départ imminent de Marie-laure BERTHOMMÉ, Régis VISIEDO (EPTB) indique que le recrutement est en cours au sein de l'EPTB et que le remplacement devrait être effectif à la rentrée prochaine. Il indique qu'un intérim sera assuré par ses collaborateurs et rassure sur la possibilité de tenir une CLE à l'automne prochain.

Daniel FEURTEY et Patrice VERNIER remercient l'ensemble des participants et plus particulièrement Marie-laure BERTHOMMÉ.